

Saint Denis de Pile, le 5 mars 2015

Note à l'attention :
des clubs d'utilisation lévriers
des juges d'utilisation lévriers
des clubs de race du 10ème groupe
des membres de la C.N.U.L

*Suite à la mise en place de la licence pour les activités canines de la Centrale Canine, et aux différentes interrogations que cela suscite, nous vous communiquons ci-dessous, **quelques précisions importantes sur l'assurance ALLIANZ associée à la licence SCC-CNUL :***

Risque A

La Responsabilité Civile consiste à prendre en charge les dommages matériels et/ou corporels que pourraient causer le licencié ou son chien (identifié sur la licence) à un ou des tiers.

La Responsabilité Civile du Licencié s'applique lors de toutes les activités cynophiles : entraînement, concours, séance d'éducation, démonstration....

Une franchise de 23 euro restera à charge du licencié en cas de sinistre.

Risque B

Le licencié dispose d'une assistance Défense Pénale et Recours.

Risque C

Accidents Corporels du licencié (décès, invalidité), pris en charge
Dommages au chien licencié (si pas de tiers identifié) lors des épreuves officielles inscrites au calendrier (présence d'un juge + notification sur le rapport de jugement), dommages pris en charge

En résumé :

Lors des activités cynophiles

-Quand le licencié ou un chien licencié sont un tiers identifié responsable d'un sinistre, ils sont couverts par la garantie RC.

-Les dommages du chien sans tiers identifié ne sont couverts que lors d'épreuves officielles avec présence d'un juge et notification sur le rapport de jugement

Des exemples :

Lors des activités cynophiles

Le chien licencié abime la peinture d'un véhicule au club canin, la RC est activée.

Un chien licencié provoque des blessures sur une personne ou un congénère lors d'une manifestation canine, la RC est activée.

Un chien se blesse seul lors d'une activité cynophile, entraînement ou autre (hors épreuve officielle avec juge) sans tiers identifié, pas de couverture

Un chien se blesse seul (pas de tiers identifié) lors d'une épreuve officielle avec un juge, la couverture dommage du chien licencié est activée

Secrétariat C.N.U.L :

Patricia MONIOT - 31 chemin des Treilles – Le Caillevat - 33910 ST DENIS DE PILE – FRANCE

tél : 06.07.37.73.19 e-mail : picarden@orange.fr